

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1904**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

TP : Titre professionnel Menuisier (ère) aluminium, option pose d'ouvrages, option miroiterie

Nouvel intitulé : Menuisier aluminium

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'Emploi Modalités d'élaboration de références : CPC Bâtiment et travaux publics	Directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, Directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1969)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

254s Soudage, assemblage, pose, d ensembles métalliques et de chaudronnerie

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le (la) menuisier(ière) aluminium fabrique tous les ouvrages plans courants de menuiserie aluminium liés au secteur du bâtiment tels que les ouvrages obturant l'enveloppe du bâtiment (portes, châssis, etc.), les ouvrages de protection des biens et des personnes (garde-corps, rampe, etc.) et les ouvrages d'agencement et de décoration (façade de magasins, mobilier urbain, etc.). Dans le cadre de diversifications de l'emploi, il (elle) peut soit poser et entretenir des ouvrages de menuiserie aluminium (pose d'ouvrages), soit découper et usiner des produits verriers plats et poser des ouvrages courants de miroiterie comme les sas d'entrée, les portes (miroiterie).

Le (la) menuisier(ière) aluminium travaille principalement en atelier, mais également sur chantier. Les horaires sont, en général, réguliers et liés à la charge de travail dans les petites entreprises. Dans les entreprises plus importantes, le travail est posté et en horaire décalé (2 x 8). L'exercice des activités sur chantier nécessite des déplacements, parfois importants, et peut engendrer des dépassements d'horaires.

Le (la) menuisier(ière) aluminium intervient souvent seul(e) sur un champ technique bien identifié (travail posté), sous la responsabilité d'un chef d'équipe. Avec plus d'expérience, il (elle) peut être amené(e) à encadrer une petite équipe qui peut-être composée d'apprentis, d'ouvriers spécialisés ou d'intérimaires.

Il (elle) exécute les travaux courants de sa spécialité à partir de plans ou de descriptifs informatisés. Il (elle) dispose de peu d'initiative dans le choix des moyens de production. La résistance à la station debout prolongée et la capacité de déplacer ou de porter des charges lourdes sont nécessaires. Le travail en hauteur peut être occasionnel dans l'atelier. Dans tous les cas, il (elle) doit appliquer strictement les consignes de sécurité.

Capacités attestées et descriptif des composantes de la certification :

1. DEBITER EN LONGUEUR ET EN ANGLE DES PROFILES ALUMINIUM

Déstocker, stocker et manutentionner des barres de menuiserie aluminium.

Coder et décoder une liste de coupe en menuiserie aluminium.

Débiter des barres en menuiserie aluminium.

2. USINER DES PROFILES ALUMINIUM POUR POSER DES QUINCAILLERIES DE ROTATION, DE FERMETURE, DE LIAISON

Identifier et tracer les usinages à réaliser sur des profilés aluminium à partir d'un plan de fabrication.

Monter des outils : fraise, lame, etc... et régler les guides et butées sur des machines d'usinage de menuiserie aluminium.

Usiner des évidements sur des barres aluminium à l'aide du parc usuel de machines.

3. EFFECTUER LE MONTAGE ET L'ASSEMBLAGE DES OUVRAGES PLANS COURANTS DE MENUISERIE ALUMINIUM : PORTE, CHASSIS, GARDE-CORPS

Monter et assembler des cadres d'ouvrages de menuiserie aluminium.

Monter les accessoires de liaisons, de rotation et de fermeture puis assembler et régler les ouvrages de menuiseries aluminium.

Mettre en place les différents systèmes d'étanchéité sur les ouvrages de menuiseries aluminium.

Poser, caler et étancher des éléments de remplissage dans des ouvrages de menuiserie aluminium.

4. Cette unité constitutive du titre professionnel est à choisir parmi les deux options suivantes :

Soit l'option :

Pose d'ouvrages : POSER DES CHASSIS ET GARDE-CORPS A BARREAUDAGE DANS UN BATIMENT

Caler, fixer et étancher un châssis et son remplissage dans une baie.

Poser un châssis en réhabilitation.

Poser un garde-corps à barreaudage sur une dalle en béton.

Soit l'option :

Miroiterie : DEBITER, USINER ET POSER DES PANNEAUX DE REMPLISSAGE (PRODUITS VERRIERS, PANNEAUX SANDWICHES, ETC.).

Stocker, déstocker et manutentionner des produits verriers.

Débiter des produits verriers.

Usiner et façonner des produits verriers.

Poser des ensembles composés de produits verriers.

Ce titre professionnel peut être complété par les certificats complémentaires de spécialisation (CCS) suivants :

1. EFFECTUER LA MAINTENANCE DES OUVRAGES DE MENUISERIE ALUMINIUM ET PVC

Assurer la maintenance des menuiseries aluminium et PVC.

Poser en réhabilitation des menuiseries aluminium et PVC.

2. FABRIQUER ET POSER DES OUVRAGES VOLUMIQUES COMPOSES DE MENUISERIE ALUMINIUM ET DE VERRE (VERANDAS...)

Fabriquer des vérandas en menuiserie aluminium.

Poser des vérandas composées de menuiserie aluminium, de produits verriers et de produits de remplissage.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Petites et moyennes entreprises du secteur du bâtiment de la fabrication et/ou de la pose : menuiserie aluminium, pose, miroiterie, agencement décoration, Services maintenance des collectivités et des entreprises industrielles.

Entreprises ou services rattachés aux collectivités territoriales : villes, communes, communautés urbaines, hôpitaux.

Entreprises de travail intérimaire.

Codes des fiches ROME les plus proches :

Réglementation d'activités :

Néant.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

Le titre professionnel est composé de quatre certificats de compétences professionnelles (CCP) et de deux certificats complémentaires de spécialisation (CCS) qui correspondent aux activités précédemment énumérées.

Le titre professionnel est accessible par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) ou suite à un parcours de formation conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté du 25 novembre 2002 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Validité des composants acquises : 4 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Le jury du titre est désigné par la DDTEFP. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art 6 du décret N° 2002-1029 du 2 août 2002)
En contrat de professionnalisation	X	Le jury du titre est désigné par la DDTEFP. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art 6 du décret N° 2002-1029 du 2 août 2002)
Par candidature individuelle	X	

Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Le jury du titre est désigné par la DDTEFP. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art 6 du décret N° 2002-1029 du 2 août 2002)
---	---	---

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Décret 2002-1029 du 02 août 2002 relatif au titre professionnel délivré par le ministre chargé de l'emploi (JO du 06 août 2002).

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 07/09/2004 paru au JO du 16/09/2004.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Arrêté du 25 novembre 2002 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

Centres AFPA et centres agréés par le ministère chargé de l'emploi

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Centres agréés par le ministère chargé de l'emploi et centres AFPA.

Historique de la certification :

Monteur assembleur poseur en menuiserie aluminium verre.

Certification suivante : [Menuisier aluminium](#)